

Brignais, le 10 décembre 2019

Le Président,

à
MM. BAILLY Jean-Pierre,
BERARD Serge, BOISSERIN
Guy, Mmes CAILLOZ-MESNIER
Elisabeth, CARTIER Josette,
MM. CHAUVIN Matthieu,
COMBET Damien, DESFORGES
Gilles, CATRAIN Lionel, Mme
EYMARD Michèle, MM. FAGES
Serge, FOUILLAND Pierre,
FOURMAUX Rémi, Ernest
FRANCO, Mmes GALERA
Evelyne, GAUQUELIN
Françoise, MM. GERGAUD
Jean-Louis, Alain GERON,
GILLE Martial, Mmes GRANGE
Patricia, LAKEHAL Prescilia,
MARTINAUD Marie-Hélène, M.
MINSSIEUX Paul,
Mme MOMBRUN Josiane,
M. Grégory NOWAK,
Mme PELTIER Marie-Claire,
M. PERRAUD Jean-François,
Mmes REBOUL Claire, RIBEYRE
Martine, ROTHEA Céline, MM.
RUER Jean-Jacques, Mme
VENDITTELLI Solange

**Communauté de Communes de
la Vallée du Garon**

Parc d'activités de Sacuny
262 rue Barthélémy Thimonnier
69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72
contact@cc-valleedugaron.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMUNAUTAIRE DU 03/12/2019

PRESENTS : MM. Jean-Pierre BAILLY, Serge BERARD, Guy BOISSERIN, Mme Elisabeth CAILLOZ, MM. Damien COMBET, Gilles DESFORGES, Lionel CATRAIN, Serge FAGES, Mmes Evelyne GALERA, Françoise GAUQUELIN, M. Jean-Louis GERGAUD, Mmes Patricia GRANGE, Michèle EYMARD, M. Jean-Louis IMBERT, Mmes Prescilia LAKEHAL, Marie-Hélène MARTINAUD, Josiane MOMBRUN, M. Grégory NOWAK, Mme Marie-Claire PELTIER, M. Jean-François PERRAUD, Mmes Claire REBOUL, Martine RIBEYRE, Céline ROTHEA, M. Ernest FRANCO, Mme Solange VENDITTELLI

ABSENTS : MM. Matthieu CHAUVIN, Rémi FOURMAUX, Alain GERON

SECRETAIRE : M. Guy BOISSERIN

Pouvoirs :

M. Jean-Jacques RUER donne pouvoir à M. Serge FAGES
M. Paul MINSSIEUX donne pouvoir à Mme Marie-Claire PELTIER
Mme Josette CARTIER donne pouvoir à M. Jean-Louis IMBERT
M. Pierre FOUILLAND donne pouvoir à M. Jean-Louis GERGAUD
M. Martial GILLE donne pouvoir à Mme Céline ROTHEA

Ouverture de la séance à 20h30

1. DECISIONS DU PRESIDENT ET DU BUREAU SELON LA DELIBERATION DU 15/04/2014

Décisions du Président :

Décisions du Bureau

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24/09/2019

Compte-rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

3. RAPPORTS

3.1 – FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N°1

.....

Le Conseil Communautaire a voté le budget primitif 2019 le 19 décembre 2018 sur des bases prévisionnelles.

Il convient d'affiner les prévisions budgétaires 2019 du budget principal, notamment en raison de l'entrée dans le patrimoine de la CCVG de l'aire des Vallières à Brignais, et du centre aquatique intercommunal. De plus, il est nécessaire d'ajuster les chapitres d'investissements selon l'exécution des travaux pour la voirie.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres votants.

ADOPTION DU ROB 2020

.....

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres votants.

3.2 – AMENAGEMENT URBAIN / PLH

PLH : LANCEMENT D'UN APPEL A PROJETS EXEMPLAIRE

L'axe 2 du PLH2 consistant à « Poursuivre un développement résidentiel maîtrisé et organisé », se décline en plusieurs actions, dont l'action n°8 « Promouvoir des projets exemplaires ». Il est proposé de lancer un appel à projet afin de sélectionner des projets urbains ou de construction en vue d'accompagner les communes de la CCVG à la réalisation d'un projet phare sur leur territoire.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres votants :

- D'ACTER le lancement de l'appel à projet exemplaire prévu dans l'action n°8 du PLH2 n°8 « Promouvoir des projets exemplaires »,
- DE VALIDER le règlement de l'appel à projet ci-joint à la présente,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les conventions afférentes.

PLH : GARANTIE D'EMPRUNTS 3F IMMOBILIERE RHONE ALPES – 26 BIS RUE DU GUICHOLET A MILLERY, POUR UN MONTANT DE 140 055.50 EUROS

3F IMMOBILIERE RHÔNE-ALPES sollicite une garantie d'emprunts sur un programme d'acquisition en VEFA de 2 logements (1 PLUS, 1 PLAI) situés 26 bis Rue du Guicholet à Millery.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres votants (deux abstentions) :

- D'ACCORDER la garantie de la CCVG au prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par 3F IMMOBILIERE RHÔNE-ALPES, pour une opération d'acquisition en VEFA de 2 logements locatifs sociaux (1 PLUS, 1 PLAI) situé 26 bis rue du Guicholet à Millery, à hauteur de 50 % des prêts contractés, soit sur un montant de 140 555,50 euros.

- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de garantie ci-jointe, et à intervenir au contrat de prêt passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et 3F IMMOBILIERE RHÔNE-ALPES.

3.3 - VOIRIE

ACQUISITIONS FONCIERES – CHEMIN DE LA PLAINE D'ELITE A BRIGNAIS

.....

A l'occasion d'un projet de cession pour le compte de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon, il est nécessaire de procéder à l'acquisition de 5 parcelles appartenant au Département du Rhône, sises Chemin de la Plaine d'Elite à Brignais.

Ces parcelles ont été acquises par le Département dans le cadre d'un projet de création d'une voie nouvelle permettant la liaison entre la RD25 et la rue du Général de Gaulle. Ce projet datait de 1998.

Aujourd'hui, ce projet est désormais abandonné et les services du Département ont sollicité la collectivité pour proposer la vente des parcelles préalablement acquises.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver l'acquisition de ces parcelles listées ci-avant,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la transaction,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget.

ACQUISITIONS FONCIERES – RUE DES COUTTRACHES A VOURLES

.....

Après la réalisation d'une opération immobilière de logements comprenant un immeuble collectif en R+2 de 23 logements et 12 maisons en R+1 (dont 13 logements locatifs sociaux) sur la commune de Vourles, par la société SCI VOURLES COUTTRACHES, il est nécessaire de procéder à une rétrocession de la voirie créée à l'occasion de ce projet.

La CCVG procède donc à l'acquisition de la parcelle AO n°455 par compensation, conformément à l'accord prévu dans le projet Urbain Partenarial signé le 23 mai 2016 par la SCI VOURLES COUTTRACHES et Monsieur Serge FAGES, Maire de la commune de Vourles.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver l'acquisition de cette parcelle listée ci-avant, pour la somme de 33 900,00 € par compensation prévue dans le cadre du Projet Urbain Partenarial du 23/05/2016 annexé à la présente,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la transaction,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget.

ACQUISITIONS FONCIERES – QUARTIER DE LA GARE A BRIGNAIS

.....

A l'occasion du projet d'aménagement du quartier de la Gare, route d'Irigny à Brignais, il est nécessaire de procéder à une régularisation de voirie, avec une parcelle constituant déjà une partie de la chaussée (trottoir) et appartenant actuellement à l'OPAC du Rhône.

La parcelle BD n°246 provenant de la parcelle BD n°112 d'une contenance de 4m² doit donc être régularisée.

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres votants :

- D'approuver l'acquisition de cette parcelle listée ci-avant,
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à la transaction,
- De dire que les crédits sont inscrits au budget.

3.4 - DIVERS

.....

Présentation du bilan.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est close à 22h15

Le secrétaire de séance

A Brignais le 10 décembre 2019